

Image not found or type unknown



Revalorisation pension alimentaire

Par **orochar**, le **03/01/2010** à **17:35**

Cher Maître, rn rn je suis divorcé depuis 1 an , consentement mutuel, mon ex femme a la garde de nos 2 enfants 5 jours par semaine. elle travaille et gagne 2300 euros / mois, je paye une pension de 400 €/ mois, (mon salaire est de 2100€). Depuis quelques mois, elle est pacsée et ne paye plus de loyer, son compagnon gagne 2300€ /mois et est logé gratuitement par nécessité de service. Puis je demander une baisse de la pension et est ce recevable? rncordialement, merci